

Les origines du nom

C'est seulement au XIII^{ème} siècle que l'on a vu apparaître le surnom de la Chaîne S. Johannes de Cathena, qui auparavant n'existait pas. Pourquoi ce surnom ? Trois hypothèses semblent vouloir l'expliquer.

- La première serait que, pour éviter les accidents à une époque où le Loir se traversait à gué, une chaîne ait été tendue chaque soir afin d'en barrer le passage.

- La deuxième aurait pour origine la perception d'un droit de péage, impôt prélevé sur les chemins et lors du passage des fleuves et des cours d'eau, au milieu desquels on tendait une chaîne pour empêcher les bateaux d'avancer... mais il semble que le trafic sur le Loir, à peine navigable, n'ait jamais été assez important pour cela.

- Quant à la troisième, elle se rapporterait au non-affranchissement des habitants de Chemars par Louis, comte de Blois, qui en 1197 n'avait pu les inclure dans sa charte.

Pour quelle raison ? Tout simplement parce que Chemars appartenait à Marmoutier, comme le prouvent les lignes suivantes : « Au début du XI^{ème} siècle, le comte Eudes donna à l'abbaye de Marmoutier son alleu de Chemars (près de Châteaudun) totalement libre. Les moines possèderaient toutes les coutumes qui y étaient attachées. Cette liberté fut confirmée en 1114 par le comte Thibault et en 1131 également. »



Eglise Saint-Jean de-la-Chaîne



Dans un manuscrit daté de 1747, l'Abbé Alexandre Courgibet écrit : « On lit dans la vie de saint Aventin qu'il fit bâtir une église en l'honneur de saint Jean, patron du comte son père et de son frère Jean qu'il guérit de la lèpre en venant à Châteaudun... ». Il ajoute plus loin : Elle est bâtie hors le bourg pour la commodité des paroissiens qui demeurent dans la campagne. Elle est grande et accompagnée de deux ailes voûtées ainsi que le corps de l'église... ».

Une église aux styles architecturaux variés...

L'ancienneté de l'édifice qui se dresse face au château, à l'extrémité de la vallée du Loir est avérée. On ne peut exclure le fait qu'à l'époque mérovingienne une chapelle cémétériale ait pu exister en ce lieu. Mais, la datation (VI^{ème} siècle) donnée par l'Abbé Courgibet reste incertaine, tant il paraît difficile de faire remonter le moindre élément de l'église actuelle au-delà du X^{ème} siècle. Cela malgré la découverte par le curé Juteau, vers 1900, de nombreux « témoins » de constructions antérieures dont un pilier qui serait carolingien⁽¹⁾. Toutefois, il est permis d'avancer que l'absidiole nord⁽²⁾ et la partie nord-est du sanctuaire actuel peuvent dater du XI^{ème} siècle. Par contre le gros œuvre, les supports des voûtes côté chœur, l'absidiole sud et la nef avec ses petites fenêtres murées en 1416 (encore visibles de l'extérieur), sont du XII^{ème} siècle. A cette époque, l'église fut considérablement agrandie en attendant que trois siècles plus tard d'autres travaux importants y soient entrepris : élévation des murs, exhaussement du sol, etc... qui donnèrent à l'édifice ses dimensions actuelles.



...Dotée d'une histoire tourmentée

D'après l'Abbé Métais, cette église fut vendue entre 1033 et 1040 aux seigneurs de Beaugency qui la donnèrent ensuite à la Trinité de Vendôme. A partir de 1092, elle devint propriété des religieux de Marmoutier à qui appartenait déjà Chemars ; ils conservèrent leurs droits sur cette église jusqu'en 1737.

La tour sud⁽³⁾ de l'édifice date du XVI^{ème} siècle ainsi qu'en témoigne un marché passé le 2 juin 1505 avec le maçon Pierre Justin, « pour faire le clocher de l'église Saint-Jean-de-la-Chaine, moyennant la somme de 350 livres ». Ce clocher, du même type que celui de Saint-Valérien, fut détruit par la foudre en 1576, puis reconstruit, avant d'être malheureusement amputé à la révolution de son élégante flèche. A cette époque, l'église, transformée en magasin à fourrage, fut mise en vente et adjugée le 24 mai 1799 à François Peigné de Chartres. Ce dernier comptait la démolir mais l'indignation des habitants fit qu'il ne put mettre son projet à exécution et s'empressa de la revendre le 2 mars 1800 à un maréchal de Saint-Jean, François Marchais. Ce dernier put l'acheter grâce à une souscription organisée par les habitants du faubourg.

Par la suite, non seulement Peigné fut remboursé de l'acompte déjà versé mais l'Etat fit abandon à la commune de ses droits sur cette église.

Au sud de l'édifice, absolument seul et fort bien conservé grâce à l'auvent moderne qui le protège, se dresse le très curieux portail de l'ancien cimetière⁽⁴⁾ qui jadis entourait l'église. Daté du début de la Renaissance et précédé de quelques marches, il se compose « de deux portes inégales en anse de panier formant deux baies surmontées d'une accolade aux fleurons finement sculptés ».